

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 04 mai 2026

DIRECTION GÉNÉRALE - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AU SEIN DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSERAY, Sarah COTTIN, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Florence VILLES, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Christophe RUAULT pouvoir à Henri-Pierre BABEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Henri-Pierre BABEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 4 MAI 2026

DIRECTION GÉNÉRALE - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AU SEIN DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.1525-1, L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

Vu l'article L.2121-33 du CGCT qui dispose que « Le conseil municipal (transposé aux EPCI) procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes » ;

Vu les procès-verbaux d'élection du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 2 avril 2026 ;

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de fixer les désignations dans les organismes extérieurs, et spécifiquement en l'espèce, l'EPIC Office de tourisme Niort Marais Poitevin ;

Les statuts de l'EPIC en vigueur actuellement prévoient la composition du Comité de Direction de l'EPIC :

- Collège des élus : 8 conseillers communautaires titulaires et autant de suppléants, l'ensemble étant choisi parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants ;
- Collège des socio-professionnels : 5 représentants titulaires et autant de suppléants des professions et organismes intéressés au tourisme dans le périmètre du territoire de la CAN ;
- Personnes qualifiées : 3 personnes qualifiées titulaires désignées par le Président de la CAN.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Désigne les délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais, au sein du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme Niort Marais Poitevin conformément au tableau ci-annexé ;
- Désigne les représentants du collège socio-professionnels et des personnes qualifiées, conformément au tableau ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260504-C__16_05_2026-DE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Henri-Pierre BABEAU

Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance

Président